

# Réorganisation du service de déneigement de la commune de Kehlen

Par la présente l'Administration communale de Kehlen vous informe que le service 'déneigement' de l'association ProActif asbl est remplacé par le service déneigement de la commune.

**Toute personne qui a été inscrite au service 'déneigement' de l'association ProActif asbl jusqu'à ce jour est automatiquement reprise par le service déneigement de la commune. Vous n'avez pas besoin de vous enregistrer à nouveau.**

## Conditions ?

- Vous avez au moins 70 ans ou vous avez des problèmes de santé (dans ce cas, la commune exige un certificat médical)
- Vous vivez seul ou avec d'autres personnes dans un ménage qui ont également plus de 70 ans et/ou qui ont des problèmes de santé.

## Plus d'informations :

**La commune va déblayer seulement le trottoir ceci du lundi au vendredi.** Les samedis, dimanches et jours fériés, ledit service ne sera pas assuré par la commune.



**Intéressé par ce service offert ? Contactez-nous :**

**Cécile Achten (lundi-mercredi-vendredi)**  
T. 30 91 91 - 504

**Jeanne Welter (lundi au vendredi)**  
T. 30 91 91 - 505

**ou par mail : [technique@kehlen.lu](mailto:technique@kehlen.lu)**

